

# LA PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE DE 2<sup>ème</sup> RECOURS

---

## Les modalités

Suivi ambulatoire sur 3 ans à partir de l'inclusion du patient.

### 1<sup>ere</sup> année : 10 consultations

#### ● 1 consultation d'intégration : carte vitale + complément RP974 de 70€

- proposer l'adhésion du patient et de ses parents au Réseau Pédiatrique 974
- faire un premier examen
- commencer à remplir le dossier médical
- fixer des objectifs en accord avec le patient et sa famille

##### modalités administratives :

- 1 document d'information à donner au patient
- signature d'une adhésion
- signature d'un formulaire de consentement (2 ex. dont 1 patient)

→ à envoyer au Réseau, après la 1<sup>ère</sup> consultation :

par courrier ou par fax : adhésion + formulaire consentement

#### ● 8 consultations de suivi : carte vitale

soit 1cs par mois les 6 premiers mois puis 1 cs toutes les 6 semaines

- pour une évaluation et une «re-mobilisation»
- pour fixer de nouveaux objectifs
- pour envisager une prise en charge complémentaire

#### ● 1 consultation de synthèse : carte vitale + complément RP974 de 50€

Après la 1<sup>ère</sup> année de prise en charge, même si les 8 Cs n'ont pas été faites

- point sur l'évolution de la corpulence
- point sur les objectifs (alimentation, activité physique, sédentarité)

→ à envoyer au Réseau, après la consultation de synthèse 1<sup>ère</sup> année :

par fax ou courrier : fiche « consultation de synthèse »

# LA PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE DE 2<sup>ème</sup> RECOURS

## 2<sup>ème</sup> année : 4 à 6 consultations

- **3 à 5 consultations de suivi : carte vitale**

3 à 5 dans l'année, soit 1 tous les 2 à 3 mois en moyenne

- pour une évaluation et une «re-mobilisation»
- pour vérifier l'évolution de la modification des comportements

- **1 consultation de synthèse : carte vitale + complément RP974 de 50€**

→ à envoyer au Réseau, après la consultation de synthèse 2<sup>ème</sup> année :  
par fax ou courrier : fiche « consultation de synthèse »

## 3<sup>ème</sup> année : 4 consultations

- **3 consultations de suivi : carte vitale**

3 dans l'année, soit 1 tous les 3 mois en moyenne

- pour une évaluation et une «re-mobilisation»
- pour vérifier l'évolution de la modification des comportements

- **1 consultation de synthèse : carte vitale + complément RP974 de 50€**

→ à envoyer au Réseau, après la consultation de synthèse 3<sup>ème</sup> année :  
par fax ou courrier : fiche « consultation de synthèse »

**APRES LES CONSULTATIONS D'INTEGRATION ET LES SYNTHESSES,  
ENVOYER AU RESEAU PEDIATRIQUE 974:**

la fiche de liaison renseignée, par fax, copie courrier ou mail  
+ le formulaire de consentement, pour la cs d'intégration  
+ la fiche de synthèse pour les cs de synthèses

→ sur cette base, Laetitia vous envoie un récapitulatif  
pour la facturation de vos honoraires